

formée l'expression *tong l'ien* 洞天 qui embarrasse fort le traducteur dans la série de dix termes, les mots *tong* et *l'ien* sont distincts; le mot *tong* ne signifie pas une grotte; il est, d'après le texte du *Nan che*, l'abréviation du terme *tong kong* 洞宮, qui désigne un palais ou une résidence qualifiée de profonde ou de mystérieuse; cette résidence est la demeure de la divinité qui préside à une région céleste désignée par le mot *l'ien*, pour lequel je proposerai la traduction « lieu céleste ». Ainsi, pour la série de dix où le terme *tong kong* est abrégé en *tong*, et où le mot *tong* est distinct du mot *l'ien*, je traduirai le premier par « Profondeur » et le second par « Lieu céleste ». Dans la série de trente-six où le mot *tong* et le mot *l'ien* ne forment plus qu'une seule expression, *tong l'ien*, je traduirai par « Lieu céleste profond ».

La présence de ce composé hybride *tong l'ien* suffirait à prouver que la série de trente-six est postérieure à la série de dix. L'examen des noms de lieu qui figurent dans la série de trente-six prouve en effet qu'elle n'a pu être constituée qu'à l'époque des T'ang, c'est-à-dire postérieurement à l'an 618 de notre ère; toute la nomenclature géographique s'accorde avec celle qui était en cours sous les T'ang, et serait sur plusieurs points inconciliable avec les dénominations qui étaient en usage avant les T'ang¹. J'ajouterai que les mentions que j'ai relevées relatives au jet des dragons dans quelque un des Lieux célestes profonds se réfèrent presque toujours à la série de trente-six, en sorte que cette série paraît avoir quelque connexion avec ce rite; or il nous a semblé que l'usage de jeter des dragons d'or et des fiches de jade ne commence qu'avec les T'ang; ici encore il y a une concordance chronologique tendant à confirmer que la série des trente-six lieux profonds n'a été constituée que sous les T'ang, vraisemblablement au septième siècle de notre ère.

Les indications géographiques de la série de trente-six nous amènent encore à une seconde constatation, c'est que les théories taoïstes qui ont

天。 De ce texte il résulterait que, dès la fin du cinquième siècle, T'ao Hong-king connaissait, non seulement la série des dix profondeurs, mais encore celle des trente-six lieux célestes profonds; cependant, par une bizarrerie inexplicable, il prétend trouver le nom de la grotte Kiu-k'iu dans la série des trente-six où elle ne figure point, et il lui assigne le huitième rang qu'elle n'occupe que dans la série des dix.

Mon sentiment est que le *Tchen kao* qui nous est parvenu tel que l'a édité Kao Sseu-souen 高似

孫 en 1223, a pu être remanié par cet éditeur. Je ne ferai donc état que du texte du *Nan che* qui nous permet d'affirmer que la liste des dix Profondeurs était établie au moins dès l'an 500 de notre ère.

1. Pour ne citer qu'un exemple, le n° 34 est placé par la liste des 36 dans la sous-préfecture de Wou-ling, dépendant de l'arrondissement de Lang 朗 : cela n'est vrai que sous les T'ang; immédiatement avant eux, sous les Souei, la sous-préfecture de Wou-ling dépendait de l'arrondissement de King 荆.